FORMULAIRE D’AUTODIAGNOSTIC DE LA MATURITÉ EN ÉCOLOGISATION

Par  
Benjamin Bédard-Martel,

Sophie Boulé,

Sophie Mottet et

Élie Prud’Homme-Tessier

Livrable final

Remis à Luc Tremblay, Myriam Lefebvre et aux responsables des cégeps partenaires

Dans le cadre du cours ENV651 — Projet d’intégration en environnement

BACCALAURÉAT EN ÉTUDES DE L’ENVIRONNEMENT

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le 17 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

[MISE EN CONTEXTE 3](#_Toc152351457)

[INTRODUCTION 4](#_Toc152351458)

[Pilier 1 — Écologisation du campus 5](#_Toc152351459)

[Pilier 2 — Écologisation du curriculum et de la formation 10](#_Toc152351460)

[Pilier 3 — Écologisation de la recherche 14](#_Toc152351461)

[Pilier 4 — Écologisation de la communauté et du lieu de travail 17](#_Toc152351462)

[Pilier 5 — Écologisation de la culture institutionnelle 20](#_Toc152351463)

[Références 25](#_Toc152351464)

**Tableau 1.1 Synthèse des questions liées aux thématiques et aux piliers de l’écologisation**

|  |
| --- |
| Pilier 1 : Écologisation du **campus** |
| 1.1 Gestion des matières résiduelles |
| 1.2 Énergie |
| 1.3 Chantiers de construction, rénovation et démolition |
| 1.4 Eau |
| 1.5 Gaz à effet de serre (GES) |
| 1.6 Espaces verts |
| 1.7 Approvisionnements |
| 1.8 Mobilité |
| Pilier 2 : Écologisation du **curriculum** et de la **formation** |
| 2.1 Stages |
| 2.2 Cours et parcours collégial |
| 2.3 Programmes |
| 2.4 Littératie en matière d’écologisation de la communauté étudiante |
| 2.5 Formation continue et aux entreprises |
| 2.6 Pratiques traditionnelles de durabilité |
| 2.7 Utilisation des environnements naturels et bâtis locaux pour l’apprentissage |
| 2.8 Développement professionnel (DP) |
| Pilier 3 : Écologisation de la **recherche** |
| 3.1 Apport de la recherche dans la démarche d’écologisation |
| 3.2 Implication de la démarche d’écologisation dans la recherche locale |
| 3.3 Institutionnalisation de la recherche dans la démarche d’écologisation |
| 3.4 Collaborations en recherche en matière de durabilité |
| 3.5 Équipements et méthodologies de recherche |
| Pilier 4 : Écologisation de la **communauté** et du **lieu de travail** |
| 4.1 Partenariats avec la communauté collégiale, les organismes locaux et la collectivité |
| 4.2 Partenariats avec les institutions, les commerces et les industries (ICI) de la collectivité |
| 4.3 Planification conjointe de la durabilité de la communauté et du lieu de travail |
| 4.4 Besoins en matière d’emploi et relation avec les employeurs locaux |
| 4.5 Promotion des pratiques durables sur le lieu de travail et du travail décent |
| Pilier 5 : **Culture institutionnelle** |
| 5.1 Gouvernance |
| 5.2 Financement |
| 5.3 Évaluation des progrès |
| 5.4 Reconnaissance de l’engagement |
| 5.5 Engagement dans la démarche d’écologisation |
| 5.6 Équité, diversité et inclusion (EDI) |
| 5.7 Ressources humaines (RH) |

# **MISE EN CONTEXTE**

Le présent livrable est la version 3 du Formulaire d’autodiagnostic de la maturité en écologisation (FAMÉ). Cette version sera bonifiée par la chargée de projet en écologisation en intégrant les rétroactions des six (6) cégeps partenaires qui ont été recueillies dans les grilles de rétroactions prévues à cet effet. Après cela, la version définitive du FAMÉ pourra être transférée dans le questionnaire Microsoft (MS) Forms qui sera utilisé par l’ensemble du réseau de la Fédération des cégeps.

Après la réalisation, une fiche de résultats sera générée dans MS Excel et envoyée à l’adresse courriel de la personne répondante. Cette fiche sera accompagnée de graphiques pour chaque pilier d’écologisation, ainsi que du niveau et de l’énoncé correspondant et des notes prises pour chaque question. La fiche servira bien sûr à conserver une trace de l’autodiagnostic, mais elle permettra aussi de faciliter la navigation dans le Coffre à outils pour la démarche d’écologisation des cégeps (MS Excel).

# **INTRODUCTION**

Ce questionnaire vise à **autoévaluer** le niveau de **maturité actuel** de la **démarche d’écologisation de votre cégep**. Il comporte 33 questions à choix multiple réparties dans **5 piliers de l’écologisation** (**1. Campus**, **2. Curriculum et formation**, **3. Recherche**, **4. Communauté et lieu de travail**, **5. Culture institutionnelle**). Cela demandera environ **2 h** et la collaboration de **différents services** du cégep.

Même s'il est une ressource utile en soi, le FAMÉ a été développé en **complémentarité** avec le **Coffre à outils pour la démarche d'écologisation des cégeps**, un **répertoire évolutif centralisé de ressources** pour aider dans toutes les étapes et toutes les dimensions de la démarche d'écologisation de votre cégep.Vous recevrez votre **Fiche résultats** et ce Coffre à outils après l'envoi de vos réponses.   
  
Pour chaque thématique, choisissez l’affirmation qui décrit **le mieux** votre situation. Les affirmations sont en ordre croissant de maturité selon **5 niveaux**.  
  
Les affirmations sont **CUMULATIVES** : par exemple, pour sélectionner une affirmation de niveau 4, votre cégep doit répondre **aussi** aux exigences des niveaux, 3, 2 et 1 de la même question. Sélectionnez une seule réponse par question.  
  
Après chaque thématique, une section facultative **Notes** vous permet de noter vos **idées d’amélioration continue** ou tout autre **commentaire** qui pourrait vous aider dans votre réflexion et votre démarche.  
  
Le FAMÉ s’adresse aux cégeps qui désirent **initier** leur démarche d’écologisation ou la **consolider**.  
   
Définition de l'**écologisation des cégeps** : processus de quête de connaissances et de pratiques mené par les cégeps afin d'intégrer les principes du **développement durable** dans l'ensemble de leurs activités. (Fédération des cégeps, 2022)  
  
Vos réponses demeurent **confidentielles** mais pourraient être **utilisées à l'interne** de la Fédération des cégeps pour cibler les besoins en écologisation du réseau.   
  
**Méthodologie** : Le FAMÉ a été développé par une équipe étudiante de l'Université de Sherbrooke et Myriam Lefebvre, chargée de projet en écologisation à la Fédération des cégeps avec la collaboration de six cégeps membres. Le FAMÉ s'inspire fortement du *Guide d'écologisation de l'EFTP*d'UNESCO-UNEVOC (2017) et du *Portrait de l'écologisation du réseau des cégeps* réalisé par le CIRADD en 2021.  
  
Si vous devez **quitter le formulaire sans perdre votre progression**, allez jusqu'à la fin et **envoyez votre réponse**. Cliquez ensuite sur "**Enregistrer ma réponse à modifier**" pour pouvoir **modifier ultérieurement** votre réponse sur**votre compte Microsoft Forms**. Cependant, la modification doit se poursuivre avec le même compte et le même ordinateur.

# Pilier 1 — Écologisation du **campus**

Ce pilier vise à promouvoir une gestion intégrée du campus pour renforcer les mécanismes de durabilité opérationnelle. Il est conçu pour faire en sorte que les principes de durabilité soient appliqués, que des ressources soient déployées et que le cégep en tire les bénéfices financiers et les avantages. Cette section fait référence majoritairement aux travaux réalisés par l’équipe des ressources matérielles, les responsables des finances, les responsables des approvisionnements et les responsables de l’entretien.

1.1 Quelle affirmation correspond à la **gestion des matières résiduelles (GMR)** dans votre cégep ?

1. L’établissement **ne dispose pas d’ilots de tri partout** dans le cégep pour séparer les **résidus ultimes** des **matières recyclables**.
2. Selon la **politique d’écologisation** mise en place, les équipements permettent **une GMR acceptable** (signalisation des ilots de tri, ilots de tri, etc.). Le cégep **évalue** régulièrement sa GMR sans toutefois en faire le suivi et **sensibilise** les membres de sa communauté à la GMR.
3. L’établissement est certifié **ICI on recycle +** ou autre certificationpertinente en GMR. Le cégep **détourne** les matériaux de construction, de rénovation et de démolition des déchets ultimes. La GMR mise en place est plus **spécialisée** (piles, bois, cartouches d’encre, électroniques, etc.). L’établissement effectue au moins tous les 5 ans **la compilation des données** en lien avec la GMR. Le cégep **interdit la vente de bouteilles de plastique** (eau, jus et boissons gazeuses).
4. Le cégep a adopté une **politique de gestion des matières résiduelles**. L’établissement implante la **collecte des résidus alimentaires et matières putrescibles**. Il bannit les **articles à usage unique** de la cafétéria et y intègre de la **vaisselle réutilisable**. Les activités réalisées au cégep respectent des lignes directrices **d’événements écoresponsables** par rapport à la GMR. Le cégep incite les membres de sa communauté à **réduire leur consommation de biens**.
5. Le cégep déploie des **mesures pour réduire sa consommation de biens**. Il remplace les matières non renouvelables par des matières renouvelables, remplace les matières dangereuses ou toxiques par des matières plus inoffensives, etc. Une **plateforme en ligne** ou physique est disponible pour **encourager l’échange et la réutilisation** entre les membres de la communauté (des appareils électroniques, meubles, livres et autres biens). Il collabore avec différents fournisseurs afin de **réduire** la génération de matières résiduelles. Les **initiatives et la bonne GMR** en plus des **efforts de minimisation sont disponibles sur le site internet** du cégep. L’établissement produit annuellement une **caractérisation des matières résiduelles produites**.

1.2 Quelle affirmation correspond à la gestion de l’**énergie** dans votre cégep ?

1. Le cégep ne déploie aucun effort en la matière.
2. Le cégep **suit partiellement sa consommation d’énergie**. Il **utilise les sources d’énergie les moins coûteuses** et **collabore avec les fournisseurs d’énergie** aux programmes financiers qui permettent la mise en place de **mesures ponctuelles d’efficacité énergétique**.
3. Le cégep procède à un **audit énergétique et dispose d’un système de gestion** lui permettant de **suivre** efficacement sa **consommation d’énergie** en différents points (chauffage, éclairage, systèmes informatiques, etc.). Le cégep et sa communauté collégiale adoptent des **pratiques d’efficacité énergétique, de sobriété énergétique** et **dresse une liste de mesures d’efficacité énergétique** qui lui permettraient de réduire ses coûts énergétiques, et il se renseigne sur les subventions et les incitatifs financiers disponibles. **Le cégep considère les sources d’énergie renouvelable** à sa portée comme option de premier plan et **brosse un portrait des coûts liés à leur instauration**. Plus de **70 % de la consommation énergétique** du cégep provient d’une ou de plusieurs sources renouvelables.
4. Le cégep tient à jour un **plan de mesures d’efficacité énergétique et de sobriété énergétique** qu’il applique. La gestion de l’énergie fait partie du **processus d’amélioration continue** (efficacité énergétique, *recommissionning*, recherche et développement, écoconception, sobriété énergétique). Le cégep **favorise**, notamment, des **technologies moins énergivores ou les sources d’énergie renouvelable ou de substitution, ainsi que la réduction nette de sa consommation**. Plus de **90 % de la consommation énergétique** du cégep provient d’une ou de plusieurs sources renouvelables.
5. Le cégep considère l’énergie comme une **part importante de son empreinte environnementale**. Elle **démontre** à sa communauté **sa proactivité et son engagement** dans le développement durable. Il se veut **à l’avant-garde et adopte des technologies innovantes** alliant le **stockage d’énergie** aux sources d’énergie renouvelable ou de substitution. Son plan de gestion de l’énergie est **centré sur la sobriété énergétique, l’efficacité énergétique et l’emploi de sources d’énergie renouvelable**. Dans son rôle de chef de file, le cégep **encourage ses partenaires, sa communauté collégiale et sa collectivité** à pratiquer la sobriété énergétique, l’efficacité énergétique et l’emploi de sources renouvelables.

1.3 Quelle affirmation correspond aux **chantiers de construction, de rénovation et de démolition** réalisés dans votre cégep ?

1. Le cégep ne déploie aucun effort en la matière
2. **Certains** principes de durabilité en construction, rénovation et démolition sont **envisagés** (récupération des matériaux de construction, remplacement des éclairages des appareillages par des technologies écoénergétiques, etc.) pour les chantiers, mais ils ne sont **pas bien définis** et ne sont **pas prioritaires**.
3. Les principes de durabilité en construction, rénovation et démolition sont **définis**. Par exemple, ces principes pourraient se baser sur des référentiels (ex. : LEED, Greenglobes, HQE, Boma Best, BREEAM, Living Building Challenge, WELL, etc.), et/ou inclure : minimiser les impacts négatifs sur les **milieux environnants** (revaloriser des milieux déjà développés, protéger les milieux naturels, etc.) ; favoriser un **design performant** selon le site (forme, orientation, fenestration des bâtiments, etc.) ; réduire les impacts du **cycle de vie des matériaux** (production, transport, durée de vie, entretien, fin de vie, etc.) ; favoriser des **techniques** et des **matériaux performants** et **sains ; recycler, donner ou valoriser** autrement les **résidus** de construction, rénovation et démolition. Au moins **un chantier** **priorise** les principes durables.
4. **Chaque chantier** de construction, de rénovation et de démolition **doit tenir compte** de principes de durabilité bien définis et **inspirés de référentiels** comme LEED, Greenglobes, HQE, Boma Best, BREEAM, Living Building Challenge, WELL, etc. **Tous les chantiers** doivent **rendre compte** de leurs pratiques durables et ces résultats permettent d’**orienter stratégiquement la démarche d’écologisation**. Le cégep dispose **d’une certification** en bâtiment durable avec une **portée large** (comme LEED) pour **au moins une partie de ses bâtiments.**
5. **Tous les chantiers** de construction, de rénovation et de démolition suivent un **cadre clair accompagné de ressources** pour intégrer en priorité les principes de durabilité. Le suivi et la **reddition de comptes démontrent le succès** de la démarche, en obtenant les niveaux supérieurs de certifications comme **LEED,** Greenglobes, HQE, Boma Best, BREEAM, Living Building Challenge, WELL, etc. **pour la majorité de sa superficie de bâtiments**. La **communauté collégiale est impliquée** dans la promotion des pratiques durables des bâtiments du cégep. Le cégep est reconnu dans sa collectivité comme **référence et agent de changement en matière de bâtiment durable** et il exerce un **rôle d’influence et de soutien auprès d’autres institutions**.

1.4 Quelle affirmation correspond à la gestion de l’eau dans votre cégep ?

1. Le cégep ne déploie aucun effort en la matière
2. Le cégep **remplace ses équipements sanitaires défectueux** par des équipements à faible débit. Les pratiques et activités du cégep visant l’**économie d’eau potable** sont mises de l’avant. Il réalise des activités de **sensibilisation** ponctuelles sur la consommation responsable de l’eau potable auprès des membres de sa communauté.
3. Le cégep adopte des **mesures claires d’économie d’eau** potable, il gère ses **eaux usées** (rétention des produits chimiques) et **forme son personnel à la réduction de l’utilisation d’eau potable**.
4. Le cégep possède un programme de gestion efficace de l’eau : **bilan hydrique** de tous les services (eau utilisée, eau consommée et fuites), **adaptation des processus** pour réduire l’utilisation d’eau, remplacement des équipements sanitaires standard par des modèles à débit réduit et élimination de toutes les sources de **contamination** ponctuelles et diffuses dans les sols et sur le terrain de l’organisation.
5. Le cégep possède un programme de **captation des eaux de pluie** pour l’entretien de ses espaces verts. Une partie de l’eau pluviale captée est également utilisée par certains **équipements sanitaires**. Le cégep **récupère au moins une partie de ses eaux grises**. Le cégep expérimente et promeut des pratiques **innovantes** en matière de gestion de l’eau. Le cégep intègre aussi des mesures de gestion de l’eau durable pour les **pratiques qui ne dépendent pas directement de ses activités** (ex. choix, sensibilisation ou accompagnement des fournisseurs, des partenaires ou de la communauté collégiale, etc.). Le cégep exerce un rôle de **mentor** en partageant son expertise et en accompagnant d’autres institutions dans l’adoption de pratiques durables de gestion de l’eau.

1.5 Quelle affirmation correspond à la gestion des émissions de **gaz à effet de serre (GES)** dans votre cégep ?

1. Le cégep ne déploie aucun effort en la matière
2. Le cégep met en place des actions **ponctuelles** permettant de réduire les émissions de GES associées à ses activités. Il **connait les sources** de GES liées à ses activités.
3. Le cégep détient un **inventaire partiel** de ses émissions de GES (sources directes et quelques sources indirectes). Il a ciblé un **projet de réduction** d’émissions de GES qui représente aussi des réductions de coûts liés à ses activités. Il réalise des **activités de sensibilisation** sur les gaz à effet de serre (GES), l’empreinte carbone des activités collégiales et la notion de **cycle de vie**.
4. Le cégep produit un **rapport GES complet**. Il produit un **plan d’action** pour la réduction des émissions de GES qui tient compte de l’**ensemble de ses postes d’émissions**. Le plan de réduction des émissions de GES contient des **cibles** ainsi que des **indicateurs de performance**.
5. Le cégep détient des **certifications** qui reconnaissent son rôle de chef de file en matière de gestion des GES (ex. CSA Registered Carbon Neutral Program, STARS, etc.). Il cherche constamment de nouvelles opportunités de réduction dans une optique de cycle de vie, encourageant ainsi l’**ensemble de ses parties prenantes** à réduire leurs émissions de GES. Le cégep s’engage dans un **processus de compensation** de ses émissions appuyé par des certifications robustes (ex. Gold Standard, Verified Carbon Standard, etc.) et s’est fixée une **cible de carboneutralité** accompagnée de **suivis** **annuels** et de **cibles intermédiaires**.

1.6 Quelle affirmation correspond à la gestion des **espaces verts** dans votre cégep ?

1. Un **entretien minimal** est réalisé sans aucune réflexion sur les impacts que l’entretien peut avoir sur l’environnement.
2. Des projets d’aménagement des espaces verts sont planifiés (plan d’aménagement ou autre) afin de réduire les **ilots de chaleur,** créer des espaces de détente pour les personnes étudiantes, favoriser le **transport actif**, etc. Des aménagements pour le tri des matières résiduelles sont présents à l’extérieur. Des efforts sont mis de l’avant afin de promouvoir la **biodiversité** sur le campus et les activités d’entretien ne sont pas nocives pour l’environnement (pesticides, herbicides, etc.).
3. L’entretien des espaces verts est réalisé de façon biologique tout en **favorisant la biodiversité** sur le site. Certains **aménagements pour la faune** sont présents sur le campus (nichoirs à oiseau, hôtels à insectes, ruches, etc.) Le cégep favorise le **transport actif** grâce à des aménagements agréables et sécuritaires pour les piétons et les cyclistes. Les initiatives de verdissement et de gestion des espaces verts (jardins collectifs, forêt nourricière, espace détente vert, apiculture, jardins urbains, compostage, nettoyage des déchets) sont menées par un ou plusieurs **comités** et sont valorisées par un engagement et une collaboration avec le personnel et/ou la direction au besoin. Un **plan d’aménagement** est aussi développé dans une optique d’amélioration continue de la démarche d’écologisation de l’établissement.
4. Le cégep utilise les espaces verts sur son campus (ou avoisinant) dans le cadre de plusieurs **activités pédagogiques** (cours, recherche, ateliers, etc.). Ces espaces sont **protégés et valorisés** grâce à un entretien annuel qui vise à maximiser la biodiversité sur le site et verdir les espaces extérieurs pour lutter contre les ilots de chaleur. Des efforts sont mis dans la **restauration** de la **qualité du sol et de l’eau** si nécessaire et dans la réduction/**élimination des espèces exotiques envahissantes** se trouvant sur le campus. Plusieurs **espaces verts, agréables et sécuritaires** sont disponibles à l’extérieur pour la communauté. La **collaboration** est favorisée dans l’aménagement des espaces extérieurs avec les différents services et départements du cégep pour que la communauté puisse en profiter à des fins de loisir, de transport actif, d’apprentissage et/ou de sensibilisation.
5. Le cégep entretient des espaces verts qui améliorent la biodiversité dans le secteur et **partage ces espaces avec la collectivité** (écoles primaires/secondaires, entreprises locales, passants) ce qui améliore la valeur de l’espace et priorise tout type de transport actif. Le cégep **transmet l’avancement de ses projets** en gestion des espaces verts dans la collectivité pour inviter celle-ci à profiter des espaces et pour **inspirer les ICI** (institutions, commerces et industries) du secteur à poursuivre leur propre démarche d’écologisation.

1.7 Quelle affirmation correspond à la gestion des **approvisionnements** dans votre cégep ?

1. Le cégep s’approvisionne selon le principe du plus bas **soumissionnaire sans considération des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance** (ESG). Les requérants peuvent inclure ce type de critère environnemental de façon volontaire.
2. Le cégep détient une procédure d’achat qui favorise le respect du principe des **3RV-E** (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination) Cette procédure favorise les achats écoresponsables sans obliger de critères ESG aux fournisseurs. Certains équipements sont **loués ou empruntés** pour réduire leur impact environnemental.
3. Le cégep consomme des produits écoresponsables selon une politique d’approvisionnement responsable et qui adopte des critères de durabilité (type de matériaux, provenance des biens, recyclabilité des produits, etc.). et tient un inventaire à jour de ses ressources. Les achats de matériaux **réutilisables**, **durables** et **locaux** sont priorisés, une **sensibilisation** est réalisée pour les **requérants** du cégep. Les **principes d’économie circulaire** sont connus par les requérants et/ou la direction et constituent une cible à atteindre pour **l’ensemble des départements et services** du cégep. Les **achats groupés** sont aussi privilégiés afin de **réduire le nombre de livraisons**.
4. Le cégep a une politique d’**approvisionnement responsable** lui permettant de sélectionner des fournisseurs et des sous-traitants à partir de données sociales (Organisation internationale du travail, Déclaration universelle des droits de l’homme) et environnementales (réduction des GES, écoconception, écoefficacité). Cette **politique est connue et appliquée** par le personnel de l’établissement pour l’approvisionnement en produits et services. Le cégep priorise la **consommation responsable** à un niveau institutionnel et participe à des projets socioéconomiques dans la collectivité en participant à des projets tels que « L’Économie sociale, j’achète ! »
5. En plus d’appliquer les principes de consommation responsable au sein du cégep et de choisir des fournisseurs socialement et écologiquement responsables, l’établissement utilise sa démarche d’écologisation de l’approvisionnement comme un **exemple pour les ICI du secteur**. Le cégep contribue à améliorer les pratiques environnementales et sociales **chez ses propres fournisseurs, ainsi que d’autres ICI** de la collectivité. Un inventaire est tenu à jour et permet au cégep de donner l’équipement ou les meubles qui lui sont désuets.

1.8 Quelle affirmation correspond à la gestion de la **mobilité** dans votre cégep ?

1. Le cégep **sensibilise** les membres de sa communauté au transport en commun et au covoiturage **sans intégrer des incitatifs** faisant la promotion de ces options de transport.
2. Le cégep met en place des **équipements visant à faciliter l’utilisation de modes de transport durables** et ceux-ci sont mis en valeur (supports pour vélos, borne de réparation de vélo en libre-service, bornes de recharge pour voitures électriques, etc.). Une **plateforme de covoiturage** est offerte en ligne comme solution de remplacement à l’auto solo. Des places de **stationnement sont réservées au covoiturage**. L’établissement met également à la disposition de sa communauté une **flotte de vélos disponibles à la location**. Le cégep est desservi par **des lignes d’autobus ou de rail** et le cégep **encourage** la communauté étudiante à utiliser le transport en commun. L’établissement a une **politique de déplacement** qui encourage la diminution des déplacements.
3. Un **véhicule hybride ou électrique en partage** est disponible pour les membres du personnel. L’abonnement **pour le transport en commun est offert** à la communauté étudiante à un **prix modique**, afin de favoriser le transport collectif vers le cégep. Un **service de location de véhicules communautaire** est disponible (ex. Communauto, BIXI, Autopartage SAUVéR). Le cégep participe chaque année à différentes **semaines thématiques et campagnes annuelles** comme le Défi sans auto solo et Mon campus à vélo, afin de poursuivre la **sensibilisation** aux différents modes de transport durable. Il y a un **accès aux douches et vestiaires** pour les membres de la communauté se déplaçant à vélo. Lors des activités organisées par la Vie étudiante, le transport durable est favorisé. Il y a régulièrement des **activités de sensibilisation** axées sur le **transport durable** au cégep.
4. Des **plans de mobilité durable** sont développés à l’aide d’organismes externes pour évaluer et **améliorer la mobilité durable** d’un point de vue d’écologisation (sondage-diagnostic, plan d’action, mise en œuvre, communication et évaluation). **L’horaire des cours** est modulé en fonction de **l’horaire du transport en commun**. Le **transport en commun** est gratuit pour la communauté étudiante. Une **entente employeur-employé** couvre au moins **une partie des frais de transport en commun** pour les membres du personnel. Il y a un **remboursement du billet de stationnement** pour les équipes étudiantes de **covoiturage**. La **politique institutionnelle d’écologisation** intègre un axe de mobilité durable. L’établissement est muni d’une **certification promouvant le transport durable** (ex. VÉLOSYMPATHIQUE). Sur les terrains du cégep, une **voie est réservée** pour les autobus. Le cégep sonde les membres de sa communauté sur **leurs habitudes et leurs besoins en transport** dans un contexte de mobilité durable.
5. Le cégep a développé un **plan de mobilité durable** permettant de réduire l’apport de l’auto solo sur son territoire. Ce plan prévoit des **actions et des cibles avec des indicateurs de performance** favorisant le covoiturage, le transport en commun ainsi que le transport actif. Le cégep **collabore** avec les **instances municipales et gouvernementales** pour favoriser le transport en commun pour mieux desservir les membres de leur communauté. Il collabore également à la **sécurisation des déplacements actifs** aux abords de son établissement. Le cégep offre des **mesures incitatives ou des programmes** pour encourager la communauté **à vivre à proximité** de l’établissement.

# Pilier 2 — Écologisation du curriculum et de la formation

Ce pilier vise à intégrer la durabilité dans les curriculums et la formation existants. Il s’agit d’incorporer les contenus en environnement et en développement durable ainsi que des savoir-être en écocitoyenneté dans les curriculums et la formation. Dans le cadre de ce processus, le personnel enseignant et le personnel professionnel sont progressivement dotés des compétences dont ils ont besoin pour offrir les contenus pertinents dans les diverses matières ou dans un domaine spécifique de compétence. Cette question s’intéresse aux travaux d’écologisation réalisés par les équipes de la direction de la formation continue et aux entreprises ainsi que par celle de la direction des études. Pour remplir cette section, vous pouvez interroger les conseillers et conseillères pédagogiques de votre établissement.

* 1. Quelle affirmation correspond à l’écologisation des **stages** dans votre cégep ?
     + 1. Le choix des stages par le cégep n’intègre **pas spécifiquement des critères de durabilité**. Il n’y a **pas de critères clairement définis** et intégrés dans le choix des stages.
       2. Certains milieux de stage sont choisis en fonction de leur démarche et de leur engagement en matière de développement durable (DD), de leur intérêt envers les questions environnementales et d’écocitoyenneté ou de leur mission qui intègre des Objectifs de développement durable (ODD).
       3. **Certaines** personnes enseignantes **développent et intègrent une série de critères** de durabilité pour le choix des stages (engagement dans une démarche de DD, intérêt envers les questions environnementales et d’écocitoyenneté, intégration des ODD dans leur mission, etc.), **sans cadre formel**.
       4. **Tous les milieux de stage** intègrent **formellement** des critères de durabilité **définis** pour le choix des stages (ex. : développement des savoirs en durabilité, contribution à l’atteinte des ODD, équité, diversité et inclusion [EDI], engagement dans une démarche de DD, intérêt envers l’environnement et l’écocitoyenneté, etc.). La **majorité** des expériences de stage permettent de développer les savoirs en durabilité.
       5. Toutes les opportunités de stages sont **systématiquement** choisies pour répondre en **priorité** à des critères de durabilité définis (ex. : développement des savoirs en durabilité, contribution à l’atteinte des ODD, EDI, etc.). Ces critères de durabilité sont **communiqués aux organisations en amont** de la sélection des stages afin de favoriser l’atteinte de ces critères.

2.2 Quelle affirmation correspond à l’écologisation des **cours** et du **parcours collégial** dans votre établissement ?

1. **Certaines** personnes enseignantes mettent en place des activités d’éducation à l’environnement, au développement durable (DD) et à l’écocitoyenneté **ponctuellement** dans les cours.
2. Les savoirs, savoir-faire et savoir-être en durabilité sont enseignés dans les cours de la **formation générale**. Des membres du personnel développent des **activités péripédagogiques** en éducation relative à l’environnement, au DD et à l’écocitoyenneté pour compléter les notions vues en classe.
3. Les savoirs en durabilité sont enseignés dans des **cours de la formation générale et de la formation spécifique.** Le cégep accorde des **libérations** à certains membres du personnel enseignant pour mener des **activités pilotes** d’intégration de l’écologisation dans leurs cours. Des **projets** abordant des questions relatives à l’environnement, au DD et à l’écocitoyenneté sont mis sur pied **dans les cours**, afin de susciter la mobilisation étudiante.
4. Les savoirs en durabilité sont enseignés dans des cours **de la formation générale et de la formation spécifique**. Le cégep **forme son personnel enseignant** à l’écologisation des cours. Le cégep attribue un mandat à une personne **conseillère pédagogique** et une personne **enseignante** pour **identifier des pistes d’intégration** de l’écologisation dans les **cours** (exemplification, travaux scolaires, etc.) et pour les inclure aux plans-cadres, cahiers de formation, cahiers de programme ou plans de cours. Le personnel enseignant s’appuie sur l’environnement bâti ou naturel pour réaliser des activités d’apprentissage de type ***campus laboratoire vivant*** (défini à la question 2.7). Le personnel enseignant développe des **cours complémentaires** qui traitent d’environnement, de développement durable et d’écocitoyenneté.
5. L’écologisation est reconnue comme une **priorité dans tous les documents ressources** et tout au long du parcours collégial. Le cégep est reconnu pour son **expertise en écologisation des cours** et joue un rôle de **mentor auprès d’autres institutions** d’enseignement.

2.3 Quelle affirmation correspond à l’écologisation des **différents aspects des programmes** dans votre cégep ?

1. Les programmes ne **priorisent pas** spécifiquement l’écologisation, mais des initiatives ponctuelles de certaines personnes enseignantes permettent aux membres de la communauté étudiante d’aborder des thématiques liées à l’environnement, au développement durable et à l’écocitoyenneté, notamment dans le cadre d’activités péripédagogiques (sorties, ateliers, conférences, activités, jeux, etc.) ou dans le cadre formel par exemple dans leurs travaux.
2. Les programmes abordent des notions d’écologisation dans **certains cours** de façon pérenne.
3. Le **cégep forme les membres du comité programme** à l’écologisation des cours et des programmes. Le comité programme poursuit l’écologisation de ses cours.
4. La majorité des programmes priorisent l’écologisation dans **tous les cours, tout au long du cheminement du programme.** Les personnes **diplômées** détiennent les **savoirs en durabilité** recherchés par les employeurs. Le cégep débloque des budgets annuels pour faciliter l’écologisation de leurs cours.
5. L’écologisation dans sa forme la plus large constitue un **élément fondamental de tous les programmes**. Le cégep a des **ressources stables** qui permettent à chaque programme **d’intégrer et de mettre à jour** le contenu en écologisation. Les personnes diplômées sont **reconnues** par les employeurs pour leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être en durabilité et se trouvent facilement un emploi. Le cégep partage son expertise en écologisation des programmes pour **aider d’autres institutions** d’enseignement.

2.4 Quelle affirmation correspond à l’**évaluation de la littératie en matière d’écologisation** des personnes étudiantes dans votre cégep?

1. Le cégep ne déploie aucune action en la matière.
2. **Aucun mécanisme d’évaluation** de littératie des personnes étudiantes en matière d’écologisation n’a été mis en place, mais une **réflexion a été initiée à ce sujet**.
3. Le cégep **expérimente** un mécanisme d’évaluation **partiel** de la littératie en matière d’écologisation pour **une partie de la communauté** étudiante.
4. Le cégep met en œuvre un **mécanisme d’évaluation complet** de la littératie en matière d’écologisation dans **certains programmes.** Lesrésultats sont utilisés pour guider stratégiquement la **démarche d’écologisation** du cégep.
5. Votre cégep met en œuvre **périodiquement** un mécanisme **complet et rigoureux** d’évaluation de la littératieen matière d’écologisation dans **tous les programmes** pour comparer les performances des personnes étudiantes **avant et après leur parcours** au cégep. Les résultats sont **partagés** avec l’ensemble de la communauté collégiale et démontrent une **amélioration** dans le temps. Votre cégep exerce un rôle de **mentor** en partageant son expertise et son processus d’évaluation avec **d’autres institutions**.

2.5 Quelle affirmation correspond à la concordance entre les services offerts par la formation continue et aux entreprises et les besoins et intérêts en durabilité de la collectivité et de la communauté collégiale ?

1. Le cégep ne déploie aucune action en la matière
2. Une **analyse des besoins en durabilité** de la collectivité est effectuée. **Certains** cours et programmes de la formation continue et aux entreprises sont ciblés pour y intégrer du contenu en écologisation, écocitoyenneté, développement durable et environnement.
3. Le cégep met en place un processus pour intégrer la durabilité à **tous les cours et tous les programmes** afin de répondre aux **besoins et aux intérêts** de la collectivité préalablement ciblés. De **nouveaux cours et programmes** sont conçus avec des **aspects de la durabilité comme éléments fondamentaux.**
4. La formation continue et aux entreprises est intégrée au **plan d’écologisation du cégep.** Le processus de **développement** et de **révision** des cours et programmes de la formation continue et aux entreprises **intègre systématiquement** des savoirs en durabilité à ceux-ci (ex. : gestion des matières résiduelles ; équité, diversité et inclusion ; etc.)
5. Le cégep est **renommé pour sa capacité à adapter et créer** des cours et des programmes **selon les besoins et intérêts** en durabilité de la collectivité. Le cégep exerce un rôle de **mentor auprès d’autres institutions** en matière d’écologisation de la formation continue et aux entreprises (ex. Commission de la formation continue, communautés de pratique, partage de documents et ressources, etc.)
   1. Quelle affirmation correspond à l’intégration des **pratiques traditionnelles de durabilité** dans votre établissement ?
6. Le cégep ne déploie aucune action en la matière.
7. **Certains matériels didactiques et contenus** commencent à tenir compte de **différentes cultures, perspectives et visions du monde,** principalement selon la **volonté** des personnes enseignantes.
8. Le matériel didactique et les contenus **incluent les connaissances traditionnelles autochtones** et prennent en compte **certaines autres perspectives culturelles**. Des personnes représentantes de ces pratiques traditionnelles sont invitées **directement** à partager leurs savoirs en matière de durabilité, par exemple lors de conférences, d’ateliers, etc.
9. Le matériel didactique et les contenus intègrent des **critères d’évaluation d’inclusivité** des différentes disciplines, cultures, perspectives et visions du monde, y compris des éléments de connaissance traditionnelle autochtone.Des **expériences permettant de s’immerger** dans ces pratiques traditionnelles de durabilité sont offertes à la communauté collégiale (stages de solidarité internationale, immersion dans des communautés autochtones, etc.). Un **développement professionnel** (DP) est offert aux personnes **enseignantes ainsi qu’aux conseillers et conseillères pédagogiques** sur les pratiques traditionnelles de durabilité. De **nouveaux cours et programmes** sont développés pour **approfondir** les savoirs traditionnels de durabilité.
10. **Tout le matériel didactique et les contenus** satisfont aux exigences d’inclusivité et de prise en compte des connaissances et perspectives traditionnelles autochtones. Le cégep développe des **ressources qui servent de référence** à d’autres institutions et organisations en matière d’intégration des pratiques traditionnelles de durabilité. Les initiatives du cégep sont **développées par, pour et avec des personnes représentantes** des communautés concernées par les savoirs traditionnels en durabilité (ex. : développement d’un cours avec des membres nations autochtones). Des personnes employées du cégep ont le **mandat d’appuyer l’intégration des pratiques traditionnelles de durabilité** aux curriculums, à la formation, aux projets ainsi qu’à la démarche d’écologisation du cégep.

2.7 Quelle affirmation correspond à l’utilisation des **environnements naturels et bâtis locaux pour l’apprentissage** dans votre établissement ?

1. Les stratégies pédagogiques pour développer les savoirs en matière de durabilité ne s’appuient pas sur l’utilisation des environnements naturels et bâtis locaux.
2. Les opérations du **bâtiment** et les **terrains** de l’institution permettent occasionnellement à la communauté étudiante **d’appréhender et de traiter certains enjeux du campus** (ex. : **air, GES,** **énergie**, **matières résiduelles ; eau ; approvisionnements,** gestion des **espaces extérieurs ; diversité et accessibilité ; engagement communautaire ; coordination ; finance ;** etc.).
3. Le **bâtiment et les terrains** de l’institution et la **collectivité** sont utilisés pour **apprendre et agir sur les enjeux de la durabilité** par des activités inscrites ou non aux curriculums. Une **analyse** selon les besoins et opportunités du cégep ainsi que les apprentissages visés est entamée pour établir des **pistes d’intégration** des activités de type ***campus laboratoire vivant,*** **défini** comme « un campus qui **fusionne les apprentissages académiques avec la gestion des installations**, dans le but d’offrir aux étudiantes et étudiants de réelles opportunités d’apprentissages techniques et de développement de compétences, grâce à la mise en place de **projets pratiques**. Ces projets offrent également à l’**institution** l’opportunité d’atteindre ses **objectifs environnementaux**. »(Cohen et Lovell, 2013)
4. La **majorité des programmes** s’appuient sur l’environnement bâti ou naturel pour réaliser des activités d’apprentissage de type *campus laboratoire vivant*. **Plusieurs enjeux** de durabilité du campus et de la collectivité sont abordés (voir exemples au niveau 2). Le cégep offre du **soutien** (**financier, coordination**, etc.) à toute la **communauté collégiale** impliquée dans ces activités. Un **développement professionnel** est offert aux membres du personnel pour les outiller dans l’implication dans des activités de type *campus laboratoire vivant*. Le **plan d’écologisation** du cégep intègre les activités *campus laboratoire vivant* comme moyen privilégié pour atteindre ses objectifs.
5. **Tous les programmes** appuient l’apprentissage sur l’environnement du cégep et de la collectivité. **Plusieurs activités péripédagogiques et autres occasions d’apprentissages informelles** s’appuient sur l’environnement local. **Chaque programme** dispose de **ressources stables** pour maintenir et continuer d’intégrer des activités de type *campus laboratoire vivant.* Les activités d’apprentissage pratiques de type *campus laboratoire vivant* dépassent les limites du cégep et s’inscrivent dans des **partenariats** pour répondre aux besoins de la **collectivité** que ce soit de l’échelle locale à internationale. Le cégep est **reconnu par la collectivité** pour son **innovation** et son **expertise** dans la fusion des apprentissages de la communauté étudiante avec la réponse aux besoins du cégep et de la collectivité. Le cégep exerce un rôle de **mentor auprès d’autres institutions** dans ce domaine.

2.8 Quelle affirmation correspond à l’intégration de l’écologisation au **développement professionnel (DP) des personnes employées** dans votre établissement ?

1. Le cégep ne déploie aucune action en la matière.
2. Certains membres du personnel se forment volontairement en lien avec l’écologisation, mais cette dernière n’est **pas intégrée proactivement par le cégep dans ses programmes de DP**.
3. **Certains éléments** relatifs à l’écologisation sont **favorisés** dans le DP. Le cégep n’a pas formellement intégré l’écologisation dans le DP pour **tout le personnel**.
4. **Tous les aspects fondamentaux** de l’écologisation sont **favorisés** dans le DP que le personnel poursuit volontairement. De plus, le cégep offre proactivement à **tout son personnel** des programmes de DP individuels ou collectifs qui **intègrent formellement l’écologisation**.
5. Le cégep est **reconnu** dans la collectivité pour son leadership dans l’intégration de l’écologisation dans sa forme la plus **complète** aux fondements du **DP de tout le personnel**. Le cégep implique son personnel afin d’évaluer ses besoins de DP en matière d’écologisation et d’**adapter continuellement son offre en concordance avec les besoins ciblés**. Le cégep **innove** en offrant des ressources de DP en lien avec l’écologisation à **d’autres institutions et partenaires** de la collectivité.

# Pilier 3 — Écologisation de la **recherche**

Ce pilier vise à promouvoir et appliquer la durabilité dans les philosophies, les contenus, l’éthique et les normes de la recherche. C’est l’approche dans laquelle les établissements peuvent s’engager en recueillant et en diffusant des données utiles pour toute la communauté d’apprentissage. Les responsables relevant du cégep étudient les applications des pratiques de durabilité et développent ensemble des solutions. Cette section réfère aux travaux de recherche réalisés par le personnel à l’interne et par les CCTT, le cas échéant.

3.1 Quelle affirmation correspond à l’écologisation basée sur des **faits issus de la recherche globale** de votre cégep ?

1. Le cégep réalise des **activités de recherche**, certains projets peuvent avoir un lien avec l’écologisation, mais la recherche en écologisation (environnement, développement durable [DD], écocitoyenneté) n’est **pas favorisée** **ni encouragée** par l’établissement.
2. Le cégep détient une **politique environnementale** (DD) qui favorise et encourage les projets de **recherche liés à l’écologisation** (environnement, DD, écocitoyenneté). Le cégep utilise les **données** issues de projets liés à l’écologisation pour mesurer **ses propres progrès** et développer son **système d’amélioration** continue de sa démarche d’écologisation. Il utilise les **données issues de la littérature** pour **établir les cibles** à atteindre dans son plan d’action en écologisation.
3. La recherche en écologisation, environnement, DD et écocitoyenneté fait partie du **Plan stratégique du cégep**, cependant les membres du personnel doivent aller chercher du financement de l’extérieur pour accomplir leurs projets. Des **sondages** sont réalisés dans différentes sphères de l’établissement (ex. transport, gestion des matières résiduelles, énergie, eau, etc.). Le cégep utilise les **données récoltées à des fins d’amélioration** de sa démarche d’écologisation. La recherche est réalisée de façon multidisciplinaire entre les départements du cégep ainsi qu’en collaboration avec la **collectivité et elle vise les problématiques sociales et environnementales locales**.
4. Les recherches effectuées localement viennent appuyer les pistes d’actions en écologisation du cégep (ex. : amélioration des espaces verts, du transport durable). Le cégep essaie de répondre aux besoins relatifs aux enjeux environnementaux, de durabilité et d’écocitoyenneté de la collectivité (ex. Pollution lumineuse, gestion de l’énergie, etc.).

5. Le cégep vulgarise le résultat de ses recherches relatives aux milieux de travail et les rend disponibles aux membres de sa communauté. Le rayonnement de ces connaissances rejoint les membres de la collectivité (entreprises, OBNL, politiciens) et guide la transition socioécologique de sa communauté. Le cégep participe aussi aux tables de concertation du milieu économique pour informer et sensibiliser les décideurs sur les enjeux qui concernent l’écologisation du marché du travail.

3.2 Quelles affirmations correspondent à l’**implication de la démarche d’écologisation** du cégep **dans la sphère de la recherche locale ?**

1. Le cégep n’a pas développé de partenariats entre son centre de recherche et/ou ses projets de recherche à l’interne et la collectivité locale (entreprises, OBNL, autres institutions).
2. Au travers de la **recherche sur le développement du marché de travail**, le cégep cherche à former de la main d’œuvre qualifiée et informée des nouvelles technologies. Des échanges avec des partenaires issus du marché du travail, du milieu communautaire de la région et d’anciens membres de la communauté étudiante permettent au Cégep de mettre à jour les **besoins du marché du travail**, sans toutefois privilégier le milieu de l’écologisation.
3. La recherche est régie par une politique d’écologisation et constitue un atout pour **l’évaluation des compétences nécessaires sur le marché du travail** afin d’améliorer les programmes et d’y intégrer des notions d’écologisation (environnement, développement durable, écocitoyenneté). Les notions d’écologisation sont au cœur des **échanges avec les partenaires** (consultants, organismes, entreprises) externes. La recherche permet **l’évaluation des programmes** de façon annuelle pour en soutenir la modification et mettre en œuvre des **projets d’innovation écologique** sur le campus (ilots de chaleur, pollution lumineuse, verdissement, gestion de l’eau, etc.).
4. Les enjeux en écologisation de la collectivité sont inclus dans la démarche d’écologisation du cégep et s’inscrivent dans les programmes de recherche portés par l’établissement (ex. Pollution lumineuse, gestion de l’énergie, etc.). La récolte de données relative à l’écologisation du marché du travail vient **solidifier et moduler les pistes d’actions** de la démarche d’écologisation tout en assurant une amélioration continue des programmes concernés. Par des apprentissages réels en contact avec le marché du travail, les personnes étudiantes peuvent mieux comprendre les enjeux actuels touchant leur futur milieu de travail.
5. Le cégep **s’engage dans la vulgarisation** de ses recherches sur l’évaluation des compétences de ses programmes en lien avec celles nécessaires sur le marché du travail. Le rayonnement de ces connaissances rejoint les membres de la communauté du cégep et de la **collectivité (entreprises, OBNL, politiciens)** pour aider dans la prise de décision dans le secteur de recherche visé en lien avec l’écologisation. Le cégep **participe aussi aux tables de concertations** dans la collectivité pour informer et **sensibiliser les décideurs** aux enjeux relatifs à l’écologisation.

3.3 Quelle affirmation correspond à l’apport des **instruments de collecte de données** dans la démarche d’écologisation de votre cégep ?

1. Le cégep souhaite intégrer la recherche dans le **plan stratégique** sans qu’elle soit nécessairement axée sur l’écologisation.
2. La recherche est **intégrée au plan stratégique** de l’établissement. Le cégep prend en considération les résultats de la **recherche interne dans sa démarche** d’écologisation. Le cégep est accompagné **par des partenaires** externes dans la recherche pour la collecte de données (Fondation David Suzuki, CDCQ, CERFO, etc.).
3. Les instruments de collecte de données constituent un apport important quant à **l’amélioration de l’enseignement, des pratiques pédagogiques et de la réponse aux besoins des personnes étudiantes.** Les instruments de collecte de donnée permettent de réaliser des **diagnostics** reflétant la situation de l’établissement **avant la prise d’action** (décisions importantes, élaboration de politiques institutionnelles, développement de projets écologiques, etc.).
4. L’écologisation de la recherche est présente **dans le plan stratégique**. Les équipes de recherches internes fournissent des données précises qui viennent s’inscrire dans les rapports annuels de l’établissement. Les changements au niveau de l’écologisation institutionnelle sont **appuyés par ces données** et des recommandations sont émises dans le but de contribuer à l’amélioration continue de l’écologisation au cégep (gestion des matières résiduelles, consommation de papier d’impression, mobilité, consommation énergétique, approvisionnement, etc.).
5. Le campus est utilisé comme un **laboratoire vivant** pour la collecte de donnée et supporter les projets entrepris par le cégep. Les résultats des données sont **intégrés dans les prises de décisions institutionnelles** de l’établissement. Des communautés d’apprentissage et projets de recherche **interdisciplinaire** sont priorisées dans la recherche qui concerne la démarche d’écologisation du cégep. Les outils de collecte de données sont **partagés avec la collectivité** pour contribuer à améliorer la démarche d’écologisation locale.

3.4 Quelle affirmation correspond à la situation de votre cégep concernant l’écologisation des **équipements et de la méthodologie** de recherche ?

1. Les équipements et la méthodologie sont conformes avec les normes **CNESST** actuelles.
2. Une **ressource** est **responsable** de la **gestion des matières résiduelles** spécifiquement générées dans les laboratoires. Un premier pas est réalisé quant aux **considérations écologiques dans la recherche** (ex. : réduction de résidus ultimes). Certaines **mesures écologiques** et certains critères en développement durable ont un **impact sur le domaine de la recherche** dans le cégep (ex. : favoriser le télétravail, réaliser un virage numérique, approvisionnement responsable, compostage, réduction du gaspillage, vaisselle réutilisable, etc.).
3. La **récupération de produits chimiques** se fait par une firme spécialisée. Des choix plus **écoresponsables** sont mis de l’avant (remplacement de certains solvants par des produits moins nocifs, achat d’équipements durables, etc.). Les laboratoires sont certifiés MON ÉCOLABO. Un **comité** est formé à l’interne pour réfléchir et mettre en place des **stratégies diminuant les impacts environnementaux** causés par la recherche (nouvelles technologies, procédure de gestion des matières dangereuses, procédure de gestion des matières résiduelles, normes éthiques, etc.). **La politique d’écologisation** intègre l’i**mportance** des équipements et des méthodologies plus **soucieuses de l’environnement** en recherche.
4. Une **veille environnementale du cycle de vie** complet des équipements de recherche et des bâtiments est réalisée. **L’inventaire des produits et de l’équipement** de recherche est entretenu de façon méthodique et les **achats** sont réalisés de **manière écoresponsable** en favorisant le principe des **3RV-E** (réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination). L’innovation frugale est priorisée.
5. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont primordiaux lors de l’approvisionnement en nouveaux équipements ou de la mise en place d’une nouvelle méthodologie en recherche. La **consommation d’énergie** et les **impacts environnementaux** causés par la recherche sont **surveillés par des ressources humaines** et des **solutions sont mises de l’avant pour y remédier** (économie circulaire, valorisation des résidus industriels, valorisation des pertes alimentaires, innovations frugales, etc.).

3.5 Quelles affirmations correspondent au **transfert des connaissances** au sein des membres de votre communauté ?

1. Les **résultats des recherches** réalisées par le personnel enseignant dans le cadre de leurs fonctions au cégep ou à l’extérieur sont publiés et diffusés sur des **plateformes scientifiques**.
2. Les **résultats des recherches** réalisées par le personnel enseignant dans le cadre de leurs fonctions au cégep ou à l’extérieur sont publiés et **diffusés sur les plateformes internes** du cégep. Les **projets de recherche étudiants** réalisés dans le cadre des cours sont aussi partagés avec **l’ensemble de la communauté**. Le cégep prend part à des **activités de diffusion des savoirs** (publications scientifiques, colloques, symposiums, formations, rapports, séminaires, etc.).
3. Le cégep détient une plateforme qui permet de partager et diffuser les innovations réalisées dans la recherche à **l’ensemble des membres de la communauté collégiale**. Cette plateforme est **facilement accessible** afin qu’ils puissent **utiliser ces données** dans de futurs projets.
4. Le cégep **utilise les résultats** de la recherche qui sont partagés sur la plateforme partagée afin d’**améliorer sa démarche d’écologisation** en ce qui concerne les prises de décisions et la recherche future. La plateforme de diffusion de résultats de recherche est aussi **accessible à la collectivité** (entreprises, OBNL, institutions, etc.) qui entoure le cégep.
5. Les résultats des recherches réalisées par le **personnel enseignant** et par les **personnes étudiantes** sont **valorisés et partagés** sur une plateforme accessible à l’**ensemble de la communauté et de la collectivité**. Ce partage permet le développement de la démarche d’écologisation et le **rayonnement** du cégep, ainsi que de ses partenaires et des autres ICI dans le secteur.

# Pilier 4 — Écologisation de la **communauté** et du **lieu de travail**

Ce pilier vise à développer et mettre en œuvre la démarche d’écologisation du cégep conjointement avec la communauté collégiale, les organisations locales et la collectivité. Des objectifs communs sont poursuivis puis les modes de vie et les pratiques durables sur le lieu de travail deviennent la norme.

Ce pilier implique la participation active des services de la formation continue et aux entreprises, des services aux personnes étudiantes et des ressources humaines.

4.1 Quelle affirmation correspond à l’état de vos **partenariats avec** **la communauté collégiale, les organismes locaux et la collectivité** ?

1. Le cégep ne déploie aucune action en la matière.
2. Les pratiques d’écologisation du cégep sont présentées à **la communauté collégiale, aux organismes locaux et à la collectivité** pour démontrer l’intérêt du cégep en la matière et développer l’intérêt de ses partenaires (ex. : infolettres, réunions, conférences, etc.). **Certains** membres du personnel enseignant et des services aux personnes étudiantes développent des **initiatives** en matière de développement durable, d’environnement et d’écocitoyenneté en partenariat avec la collectivité autour du cégep.
3. Le cégep **encourage l’implication de sa communauté collégiale, de ses organismes locaux et de sa collectivité** dans des initiatives d’écologisation visant les enjeux de durabilité de la collectivité. Cet engagement va **au-delà de l’information** (ex. : consultation et participation d’associations étudiantes, de parents, etc.). Un processus clair et accessible permet aux membres de la communauté collégiale, aux organismes locaux et à la collectivité de s’impliquer à des initiatives d’écologisation.
4. Un **Développement professionnel** (DP) et des ressources sont offerts à certains membres du personnel du cégep pour les outiller à collaborer avec la communauté collégiale, les organismes locaux et la collectivité dans le **développement** et la **promotion d’initiatives d’écologisation**. Il y a un **cadre clair et accessible** qui permet aux membres de la communauté collégiale, aux organismes locaux et à la collectivité de s’impliquer à **différents stades** des initiatives d’écologisation.
5. Un **DP et des ressources sont à la disposition de** la communauté collégiale, des organismes locaux et de la collectivité pour la **coopération dans la communauté** et sur le lieu de travail. La communauté collégiale, les organismes locaux et la collectivité sont **engagés avec votre cégep dans des initiatives d’écologisation**, d’aménagement du territoire, de développement culturel et du patrimoine, et en comprennent l’importance pour le succès futur des personnes étudiantes. L’**implication** de la communauté collégiale, des organismes locaux et de la collectivité dans les initiatives d’écologisation est **intégrée par toutes les instances du cégep** et leurs enjeux de durabilité sont une **priorité pour le cégep**. Le cégep collabore directement avec la Ville et ses partenaires provenant de la collectivité, dans le **partage de ses infrastructures** (sportives, sentiers, cuisines, jardins, centre d’accueil [activités], stationnement public, cliniques étudiantes). Le cégep est un **chef de file en matière de collaboration**. Il participe à des **tables de concertation** et à d’autres instances dans la collectivité.

4.2 Quelle affirmation correspond à l’état de vos **partenariats avec** les **institutions**, les **commerces** et les **industries (ICI)** de la **collectivité**?

1. Le cégep ne déploie aucune action en la matière.
2. **Conjointement** avec les ICI, le cégep **soutient des programmes et initiatives** qui contribuent à former des **travailleurs et citoyens responsables** à travers des instances de **stages ou de bénévolat**.
3. Les personnes dirigeantes sont encouragées à **faire participer les ICI à des partenariats** avec le cégep, qui soutiennent : des programmes et initiatives qui contribuent à former des travailleurs et citoyens responsables ; les personnes étudiantes bénévoles ; puis l’apprentissage coopératif, dit expérientiel. Des **membres du personnel** du cégep siègent sur les **tables de concertation communautaires** de leur région et participent aux rencontres des **sociétés de développement économique**.
4. Les partenariats sur le lieu de travail sont encouragés et soutenus. Votre cégep interagit régulièrement avec les **fournisseurs et les organismes locaux**, que ce soit pour faire des dons ou employer leurs services. Votre cégep favorise le **développement d’initiatives de réinsertion sociale**. Il favorise et facilite également la participation physique des personnes salariées à la vie associative du territoire (culturelle, sportive, insertion, etc.).
5. Les entreprises sont **engagées avec votre cégep dans des initiatives d’écologisation**, d’aménagement du territoire, de développement culturel et du patrimoine, et en comprennent l’importance pour le succès futur des personnes étudiantes. **Toutes les personnes dirigeantes** bénéficient d’un **DP** et d’un **soutien** pour mettre en place des partenariats favorisant l’apprentissage d’une citoyenneté responsable, sensibilisant aux carrières professionnelles et contribuant à l’avènement d’une communauté durable ou d’un lieu de travail et d’un commerce durable. Votre cégep **débloque une enveloppe budgétaire annuelle** pour la réalisation de projets communautaires.

4.3 Quelle affirmation correspond à l’état de votre **planification conjointe de la durabilité** de la communauté et du lieu de travail ?

1. Le cégep ne déploie aucune action en la matière.
2. Les directions et le personnel du cégep sont conscients des **enjeux locaux** liés à la durabilité et à l’écologisation du lieu de travail.
3. Le cégep a **déterminé les enjeux locaux** de durabilité et collabore avec sa communauté collégiale et sa collectivité locale pour **développer des solutions**.
4. Le cégep **collabore** avec sa communauté collégiale et sa collectivité locale pour **mettre en place des solutions** aux enjeux locaux de durabilité et instaurer l’écologisation du lieu de travail, tels des **partenariats ou des projets collectifs**.
5. La communauté collégiale et la collectivité font **partie intégrante des efforts du cégep** dans sa planification et sa gestion des enjeux de durabilité locaux et l’instauration de l’écologisation dans le lieu de travail. Le cégep sert d’**exemple d’agent de changement** aux autres cégeps membres de la fédération **en termes de planification conjointe**.

4.4 Quelle affirmation correspond à l’état de la réponse du cégep aux **besoins de la collectivité** **en matière d’emploi** et de sa **relation avec les employeurs locaux**?

1. Le cégep ne déploie aucune action en la matière.
2. Les employeurs locaux sont **au courant des concepts de durabilité** adoptés par le cégep. Le cégep **présente ses valeurs et son plan d’écologisation** sur son site web et il profite de ses interactions avec les employeurs locaux pour les promouvoir.
3. Les employeurs locaux sont convaincus par le **Plan d’écologisation du cégep** et la vision de celui-ci. Les employeurs locaux entretiennent des **contacts réguliers avec le cégep** pour l’informer de l’avancement et des besoins ou des développements du marché du travail. Les initiatives en durabilité et en écologisation sont **communiquées directement aux employeurs locaux**. Le cégep planifie la **création d’emplois étudiants** appuyant sa démarche d’écologisation.
4. Les employeurs locaux ont manifesté leur intérêt pour **recourir au cégep** pour dispenser à leurs personnes salariées une **formation continue** permettant de **durabiliser leur milieu de travail**. Le cégep **présente** les différentes **technologies vertes disponibles** pour les industries de sa région. Plusieurs emplois étudiants au sein du cégep permettent à la communauté collégiale de répondre à ses besoins en matière d’emploi tout en contribuant à la démarche d’écologisation du cégep.
5. Le cégep et les employeurs locaux **œuvrent ensemble** à l’élaboration de compétences permettant de durabiliser les milieux de travail**.** Le cégep est **reconnu dans la collectivité** en raison de sa **communauté de pratique éprouvée en matière d’écologisation**, et est une source estimée de personnes diplômées qualifiées pour adopter des pratiques durables en milieu de travail. De plus, les **emplois étudiants font partie intégrante** de la démarche d’écologisation du cégep et permettent de **donner l’exemple** aux autres cégeps et institutions locales.

4.5 Quelle affirmation correspond à l’état de la **promotion des pratiques durables sur le lieu de travail** et **du travail décent** chez la communauté collégiale du cégep ?

1. Le cégep ne déploie aucune action en la matière, mais s’informe sur le travail décent.
2. Le cégep **participe informellement** à la sensibilisation de sa communauté collégiale à travers des **activités de sensibilisation au travail décent** ou d’autres sujets semblables (ex. : éthique professionnelle, commerce équitable, pratiques durables en milieu de travail, etc.). La **participation individuelle** de la communauté collégiale aux pratiques durables sur le lieu de travail est **permise et approuvée par le cégep**.
3. La communauté collégiale du cégep connait les aspects centraux du **travail décent**, de l’**inclusivité** et des codes et pratiques de **travail durables**. **Certains cours et programmes** incluent ou concernent les concepts de **travail décent**, de **changement organisationnel** et de **pratiques durables en milieu de travail**. Le **personnel** du cégep est formé sur le **travail décent** et les **pratiques durables en milieu de travail** et il a accès à des **outils** facilitant leur pratique.
4. La communauté collégiale **maîtrise les concepts** fondamentaux de la théorie du changement organisationnel et du travail décent. **Tous les programmes** du cégep prennent en compte le **travail décent** et les **pratiques durables sur le lieu de travail** dans leur cours. Le **personnel** du cégep promeut le **travail décent** par le biais de son service d’orientation, par son service de placement et par ses stages.
5. La communauté collégiale possède les connaissances et compétences sociales requises pour contribuer pleinement à **écologiser leur futur lieu de travail**. Les concepts reliés au travail décent, au changement organisationnel et aux pratiques durables sur le lieu de travail font **partie intégrante des valeurs du cégep**, et sont **pris en compte dans toutes les démarches** de celui-ci.

# Pilier 5 — Écologisation de la **culture institutionnelle**

Ce pilier vise à intégrer l’écologisation dans tous les aspects du cégep. L’écologisation de la culture institutionnelle est le vecteur fondamental qui permet à l’écologisation de devenir partie intégrante de l’ensemble des stratégies et des plans du cégep. L’écologisation et ses avantages sont mis en évidence par ses parties prenantes et se manifestent dans toutes les pratiques et les valeurs du cégep. Ce pilier est au cœur même de la démarche d’écologisation. Ce pilier met également en scène la direction générale et la direction des ressources humaines.

* 1. Quelle affirmation correspond à la **gouvernance des dossiers d’écologisation** dans votre cégep ?

1. La gouvernance des dossiers d’écologisation est menée **seulement par les gestionnaires et la direction du cégep sans consultation** des autres départements et services de l’établissement.
2. La gouvernance des dossiers d’écologisation est menée seulement par les gestionnaires et la direction du cégep. **Les différents départements et services sont consultés** sur une base volontaire dans la prise de décision.
3. Les prises de décisions concernant les dossiers d’écologisation sont réalisées **de manière démocratique** lors des tables de concertation en écologisation (ex. CACE, CCDD, etc.) où chaque direction ainsi que la communauté étudiante y sont représentées. **Chaque département et service est responsable des dossiers d’écologisation** en vertu de la **politique d’écologisation** du cégep. Le **plan d’action** en écologisation est **approuvé par les différentes instances** du cégep.
4. L’élaboration des plans d’écologisation ainsi que leur évaluation sont toujours soumises à une **large consultation auprès des membres la communauté**. Cette dimension participative est présente dans la **majorité des processus de décision**. Les prises de décisions concernant les dossiers d’écologisation sont réalisées lors des **tables de concertation en écologisation** (ex. CACE, CCDD, etc), où chaque direction ainsi que des **représentants de la communauté interne** du cégep et de la collectivité (externe au cégep) sont **représentés et consultés**.
5. La gouvernance des dossiers d’écologisation est réalisée par un **ensemble d’acteurs représentatifs de la communauté du cégep**. Les processus décisionnels sont **transparents et facilement accessibles** pour la communauté collégiale et pour les membres de la collectivité. Les **parties prenantes peuvent régulièrement participer à la gouvernance** du cégep (ex. : prise de décision, processus, formulation des plans/politiques). Le cégep est **proactif** dans la **création d’opportunité envers la collectivité** à participer aux processus décisionnels concernant les dossiers d’écologisation.

5.2 Quelle affirmation correspond au **financement** de la démarche d’écologisation dans votre cégep ?

* 1. Le niveau d’appui financier des différentes directions et services **dépend de son niveau de sensibilisation et de volonté à investir** dans la démarche d’écologisation (environnement, développement durable [DD] ou écocitoyenneté).
  2. Un budget est alloué à une **ressource à temps plein** en écologisation (environnement, DD et écocitoyenneté). Les projets réalisés par des tables de concertation en écologisation (ex. CACE, CCDD, etc) sont financés par la **contribution volontaire** des membres de la communauté collégiale et, **à l’occasion, par le budget du cégep**. Il existe un **budget opérationnel** pour les activités environnementales et un fonds pour faciliter les **initiatives** environnementales innovantes.
  3. Un budget est **alloué aux tables de concertation en écologisation** (ex. CACE, CCDD, etc.). De plus, un budget à même les ressources financières de fonctionnement du cégep est **réservé pour soutenir les initiatives en matière d’écologisation** (environnement, DD ou écocitoyenneté). Le cégep a instauré une **taxe verte** (ex. sur des contenants à usage unique, sur les permis de stationnement, etc.).
  4. Un budget est alloué à la **création d’emplois étudiants** pour appuyer la démarche d’écologisation (environnementale, écocitoyenne). Des **bourses** sont disponibles à la communauté du cégep pour les **projets d’engagement, de recherche et d’initiatives liés à l’écologisation** (environnement, écocitoyenneté).
  5. Le budget prend en compte les **externalités**, ainsi que les **coûts** et les **bénéfices**, à la fois **environnementaux**, **sociaux** et **économiques** des achats et des activités réalisées dans le cégep. Ce dernier utilise son **pouvoir d’investissement** afin de **diminuer les impacts environnementaux** des activités réalisées dans la **collectivité** et travaille en collaboration avec celle-ci. Un budget est alloué à l’embauche de **ressources professionnelles en écologisation** (DD, environnement, écocitoyenneté).

5.3 Quelle affirmation correspond à la stratégie d’**évaluation** mesurant les **progrès** de la mise en œuvre de la démarche d’écologisation dans votre cégep ?

1. Le cégep ne détient **pas encore de démarche d’écologisation assez avancée** pour nécessiter des suivis et/ou des évaluations incluant des indicateurs de suivi.
2. Une démarche d’évaluation comprenant des indicateurs de suivi est réalisée pour **une partie des secteurs liés à l’environnement** (émissions GES, gestion des matières résiduelles, énergie, eau, etc.). Un **bilan exhaustif** de la démarche d’écologisation est réalisé par les tables de concertation en écologisation (ex. CACE, CCDD, etc.) **au moins aux cinq (5) ans**.
3. À chaque fin d’**année**, la ressource en écologisation, en collaboration avec les membres des tables de concertation en écologisation (ex. CACE, CCDD, etc.), livre **un bilan environnemental exhaustif** à la direction générale. Les rapports annuels produits par les tables de concertation en écologisation et le cégep font état de la progression de l’institution concernant la démarche d’écologisation. Cette dernière est **disponible pour l’ensemble de la communauté** collégiale et est **publiée dans la collectivité** afin de promouvoir le rayonnement de l’établissement.
4. Le cégep a recours à des **organismes externes** afin d’évaluer leurs **progrès dans la démarche d’écologisation.** Ces organismes mettent des outils à la disposition des cégeps pour se fixer des indicateurs transversaux de suivi. Le cégep se dote d’un **cadre de gestion** qui s’inscrit dans le **plan stratégique** du cégep pour assurer un suivi global des sphères de l’écologisation (environnement, écocitoyenneté) dans **chaque département et service**.
5. Un **audit externe** de toutes les activités reliées à l’environnement (développement durable, écologisation) de l’établissement est réalisé **annuellement**. Le rapport réalisé à la suite de l’audit externe est **partagé** avec les membres de la communauté du cégep et les différentes parties prenantes de la collectivité. Le **cadre de gestion** assurant le suivi permet de générer un **tableau de bord en développement durable** qui montre visuellement **le niveau d’avancement** des objectifs et des indicateurs. Les indicateurs de suivis sont **revus annuellement** et d’autres sont ajoutés à mesure que la **démarche d’écologisation évolue** afin de viser une **amélioration continue.**

5.4 Quelle affirmation correspond à la **reconnaissance de l’engagement** dans la démarche d’écologisation de votre cégep ?

1. Le cégep utilise des **programmes externes de reconnaissance** de l’engagement écologique sans valoriser ce type d’engagement spécifiquement au sein du cégep.
2. L’engagement concernant la démarche d’écologisation provenant de la communauté est **souligné sur les interfaces du cégep**. Lors d’un **événement de reconnaissance** des engagements, des **catégories concernant l’écologisation** (environnement, développement durable, etc.) sont représentées.
3. **Chaque année,** le cégep offre une **bourse reconnaissant l’engagement** dans la démarche d’écologisation à des personnes étudiantes pour la **réalisation d’un projet environnemental** au cégep. Aussi, un prix est remis annuellement à un **membre du personnel** pour son **implication** dans la démarche d’écologisation.
4. Le cégep souligne annuellement avec une bourse la contribution d’un **membre du personnel** pour son **engagement remarquable** dans une **cause** ou dans un **projet en environnement** mené en **cohérence** avec la **politique environnementale** de l’établissement. Lors des journées thématiques dédiées à l’écologisation, les **réalisations environnementales** menées par l’ensemble des membres du personnel et des personnes étudiantes sont **présentées** à l’ensemble de la **communauté collégiale**.
5. L’engagement en écologisation (environnement, développement durable, écocitoyenneté) fait partie des **tâches connexes** du personnel et est rémunéré au même titre que leur tâche principale. Les personnes étudiantes ainsi que les membres du personnel sont aussi encouragés dans à participer et s’engager dans la démarche d’écologisation par le biais de **programmes de reconnaissance**. Ce type de programme **valorise la formation en écologisation** du personnel et reconnaît l’importance de ces ressources pour aider la communauté étudiante à croître dans leur démarche d’écologisation.

5.5 Quelle affirmation correspond à l’**engagement dans la démarche d’écologisation** dans votre cégep ?

1. La notion d’écologisation n’est pas connue ou comprise de l’ensemble des gestionnaires. Le cégep ne dispose d’**aucun engagement formel** (plan d’action ou politique)en matière d’écologisation ni d’indicateurs de performances (cibles/objectifs).
2. Les gestionnaires du cégep sont **sensibilisés** à l’écologisation, tout en considérant que ce dossier devrait être une **priorité** dans le futur. L’établissement a mis en place une **politique** (écologisation, environnement ou développement durable) et un **plan d’action**. Le plan stratégique comporte un **objectif en matière de développement durable**. Le cégep a embauché une **ressource à temps plein en écologisation**.
3. Un **bilan annuel** du déploiement du plan d’écologisation est présenté à l’ensemble de la communauté. Une **table de concertation** en écologisation est présente au sein de l’établissement (ex. CACE, CCDD, etc), où chaque direction ainsi que la communauté étudiante y sont représentées. Le cégep souscrit à des **certifications** qui concernent un enjeu environnemental en particulier (ex. VÉLOSYMPATHIQUE, ICI on recycle +, Campus Équitable, LEED, etc.). Le cégep a embauché une **ressource professionnelle en écologisation** (développement durable, environnement, écocitoyenneté).
4. L’écologisation est **transversale** dans le **plan stratégique**. L’écologisation est intégrée de façon transversale dans les **politiques institutionnelles**. Le cégep agit comme **source d’inspiration** pour les autres institutions.
5. **Plus d’une ressource** porte le dossier de l’écologisation au sein de l’établissement. Le cégep met en place une **enveloppe budgétaire** pour la démarche d’écologisation. Le cégep s’assure de son **rayonnement au niveau de son engagement** en écologisation pour la collectivité. Le cégep agit comme un **mentor** pour les autres établissements. Il participe à des **consultations publiques** en matière d’écologisation.

5.6 Quelle affirmation correspond à l’inclusion des principes **d’équité, de diversité et d’inclusion (EDI)** dans la démarche d’écologisation de votre cégep ?

1. Le cégep détient **une politique** quant aux principes d’EDI, mais n’a aucun plan d’action pour mettre en œuvre les objectifs de celle-ci. L’évaluation de l’avancement des objectifs de la politique **n’est pas réalisée de façon récurrente**.
2. Un **programme d’accès à l’égalité** est en place. Ce programme a pour but d’assurer une représentation équitable des **personnes issues de groupes victimes de discrimination** dans tous les types d’emploi d’une organisation. Un ou plusieurs **comités étudiants** de diversité et d’équité sont créés au sein de l’établissement et sont accessibles pour toute personne de la communauté étudiante.
3. Des **conférences et des formations** sont offertes à la communauté sur le thème de l’EDI. Le souci de l’inclusion se **répercute jusque dans les** **choix faits par l’institution** au moment de **l’aménagement de nouveaux locaux** (ex. : salle de bain non genrée).
4. **L’inclusion est une priorité** au sein du cégep et **l’amélioration des pratiques** afin de la **promouvoir** est continue. De nombreuses **activités de développement pédagogique** sont liées au respect de la diversité et aux manières d’être plus inclusif.
5. L’établissement dispose d’un **comité** de diversité et d’équité, d’un bureau et/ou d’un responsable **sous la responsabilité de la direction** pour prodiguer des conseils et mettre en **œuvre des politiques, des formations et des programmes** liés à l’EDI. Le cégep propose des **formations et des activités** en matière de **compétence culturelle**, de **lutte contre l’oppression**, de **lutte contre le racisme** et/ou **d’inclusion sociale**. Les formations et activités permettent à la communauté d’**acquérir** la **conscience**, les **connaissances** et les **compétences** nécessaires pour **remédier** aux **inégalités et aux disparités sociales** et travailler efficacement dans des **situations interculturelles.**

5.7 Quelle affirmation correspond à l’intégration de l’**écologisation des ressources humaines (RH)** dans la politique de votre cégep ?

* 1. Le cégep vise à intégrer l’écologisation (environnement, développement [DD], écocitoyenneté) dans ses **politiques liés aux ressources humaines**. Le cégep dispose aussi de plusieurs offres en termes de **perfectionnement de l’enseignement**, mais aucune n’est spécifiquement liée à l’écologisation : les personnes enseignantes doivent réaliser des **demandes particulières** pour accéder à ce type de formation.
  2. Dans la politique d’écologisation, il est prévu de **favoriser le perfectionnement en matière d’écologisation**. Les principes de l’écologisation se retrouvent dans la **politique de gestion des ressources humaines**. Les activités de perfectionnement permettent **d’appuyer les objectifs et les changements organisationnels,** dont la démarche d’écologisation.
  3. Les politiques de ressources humaines **intègrent des formations** sur l’écologisation (environnement, DD, écocitoyenneté) qui sont offertes aux membres du personnel de l’établissement lors de **journées institutionnelles** et à des moments clés dans l’année.
  4. Le désir d’entretenir sa formation continue en écologisation est un **critère** dans le **processus d’embauche** de l’établissement. Des membres de différents départements et services sont formés dès l’embauche à **adopter** des **comportements respectueux de l’environnement** dans le cadre de leur emploi. Cette formation est réalisée de façon **récurrente** afin de tenir compte des avancées dans le domaine, ainsi que de **l’amélioration continue**.
  5. L’écologisation est intégrée **de manière transversale** dans les politiques des ressources humaines. Le perfectionnement en écologisation est **fortement encouragé** par les instances du cégep. Lors du recrutement de nouveaux membres du personnel, les connaissances en écologisation et le d**ésir de s’investir dans la démarche d’écologisation** au sein de l’établissement sont des **critères d’embauche importants**.

# **Références**

Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education (AASHE). 2019. STARS technical manual version 2.2. <https://stars.aashe.org/resources-support/technical-manual/>.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ). BNQ 9700-021/2011 : Développement durable — Guide d’application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations. https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/developpement-durable/bnq-21000.html

Cohen, T. et Lovell, B. (2013). *The campus as a living laboratory: Using the built environment to revitalize college education: A guide for community colleges.* https://theseedcenter.org/wp-content/uploads/2018/01/Campus-as-a-Living-Lab.pdf

Deroche, Virgile et Nicolas Roy. 2021. *Portrait de l’écologisation du réseau des cégeps.* Centre d’initiation à la recherche et d’aide au développement durable (CIRADD). https://fedecegeps.ca/wp-content/uploads/2022/04/2021-05-18-ciradd-ecologisation-des-cegeps-rapport-final-mai2021.pdf

Fédération des cégeps. 2021 a. Compilation V2 des résultats du questionnaire du CIRADD pour le portrait de l’écologisation du réseau des cégeps. (Confidentiel).

Fédération des cégeps. 2021 b. Données brutes du questionnaire du CIRADD pour le portrait de l’écologisation du réseau des cégeps. (Confidentiel).

UNESCO-UNEVOC. *Écologisation de l’enseignement et de la formation techniques et professionnels*. UNESCO, 2017.